

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 27 JANVIER 2023

D2023-8
Ressources humaines
**Création d'un poste de
rédacteur principal de 2^{ème}
classe et modification du
tableau des effectifs**

Nombre de membres

Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	21	23

Vote POUR	21
Vote CONTRE	0
Abstention	2

Date de la Convocation

23 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Guy LONGEPIERRE, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET Céline CARREIRO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD.

Absents Excusés

Monsieur Anthony MARASCO (pouvoir à Françoise CURAILLAT), Robert GUILLARD (pouvoir à Patrice Dupont)

Aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire propose :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°);

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale;

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux;

Vu le tableau des emplois;

Vu la délibération relative au régime indemnitaire n° 2021/69 du 24 septembre 2021,

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la création d'un poste de catégorie B en remplacement du poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe occupé par la responsable des ressources humaines. En effet, cette agente peut bénéficier d'un avancement par voie de promotion interne, conditionné par l'obtention de l'examen professionnel de rédacteur principal de 2ème classe (attestation de réussite établie en date du 15/12/2022), et il convient à ce titre de créer le poste correspondant. Les missions nouvelles qui lui sont confiées (en tant qu'assistante de prévention notamment) et les exigences croissantes du poste justifient pleinement le positionnement de cette dernière sur un cadre d'emploi de catégorie B.



Après en avoir délibéré, à 21 POUR, 2 ABSTENTIONS (Rémi BESSON, Christian JOLIVET) et 0 CONTRE, le conseil municipal

- DECIDE la création d'un poste permanent à temps complet de rédacteur principal de 2ème classe pour la gestion des ressources humaines et la comptabilité;
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 012 du budget communal et que le tableau des effectifs sera modifié en conséquence.

La secrétaire de séance,
Coralie Sangoy



Le Maire,
Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le ...03/02/2023.....

Acte affiché le03/02/2023.....

Acte contresigné le

Le Maire, Roger THEVENOT